



N° 154
5 mai 2004
Mensuel

La Gazette devient un mensuel



DOSSIER

L'utilisation d'Internet par les collaborateurs réglementée.
La cyberadministration à l'Etat:
où en est-on?

4
5



MODERNISATION

Le Service de l'information sur le territoire (SIT) réussit son audit de renouvellement de la norme ISO.

7



EMPLOI

28 postes vacants.

8



UNE JOURNÉE AVEC

Catherine Piguet, Juge de paix au Cercle de Lausanne.

12



CONSEIL D'ÉTAT

Les décisions de la quinzaine

14



MEMENTO

Le Chœur de la Haute école pédagogique explore Wanhal.

16

Quid du *Courrier du DFJ*?

Suite à la mensualisation de *La Gazette*, le prochain numéro du *Courrier du DFJ*, qui devait sortir le 12 mai, est supprimé. *Le Courrier* continuera à paraître mais sous une nouvelle forme et selon un nouveau calendrier dont les modalités vous seront précisées dans une prochaine *Gazette*.

Parmi les mesures immédiates d'économies prises par le Conseil d'Etat le 5 avril dernier (voir *La Gazette* n°153 du 7 avril) figure une réduction du budget de *La Gazette*. Cette mesure permet une économie de 37 000 francs sur le budget 2004 et de 50 000 francs pour le budget 2005. Elle suppose la mensualisation du Journal de la fonction publique, qui paraissait jusqu'ici deux fois par mois. L'économie porte sur les frais d'impression et de distribution, ainsi que sur l'enveloppe des collaborations externes.

La mensualisation de *La Gazette* changera le caractère du journal, qui perdra une bonne partie de sa capacité à «coller» à l'actualité, et qui cherchera à compenser cette perte par une qualité accrue dans le choix, dans le traitement et dans la présentation des dossiers susceptibles d'intéresser les collaborateurs de l'Etat.

Deux rubriques disparaissent

Les premières rubriques touchées par cette réorganisation sont celles traitant des décisions du Conseil d'Etat et des postes vacants. Il serait en effet peu efficace de continuer à publier la liste intégrale des décisions du Conseil d'Etat, alors que certaines seraient déjà vieilles d'un mois. De même, il serait absurde de présenter des offres d'emploi dont le délai de postulation serait caduc. En outre, ces deux rubriques, dans leur forme actuelle, rempliraient à elles seules plus de la moitié du journal, dont le volume ordinaire reste fixé à 16 pages.

Vous trouverez donc dans ce numéro,



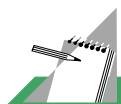
pour la dernière fois, ces deux rubriques selon l'ancienne formule. Les prochains numéros de *La Gazette* ne présenteront, pour les décisions du Conseil d'Etat, que celles qui revêtent une signification particulière pour les collaborateurs de l'Etat, et pour les postes vacants, que ceux pour

lesquels l'unité administrative concernée cherche en priorité une ressource interne à l'Etat.

Aucune information n'est perdue

Mais aucune information ne devrait être perdue. Pour les lecteurs qui avaient pris l'habitude de s'informer via *La Gazette* des décisions du Conseil d'Etat et des postes vacants, les voies à suivre sont désormais les suivantes:

- **Les décisions du Conseil d'Etat** sont publiées chaque semaine sur le site internet de l'Etat, www.vaud.ch. Il est également possible de s'abonner au résumé hebdomadaire des décisions du Conseil d'Etat, par e-mail ou par fax. L'abonnement est gratuit. Il peut être commandé par e-mail à christine.charles@chancellerie.vd.ch. Par téléphone: 021 316 05 15.
- **Les offres d'emploi de l'Etat** sont intégralement publiées dans la Feuille des Avis officiels, qui paraît deux fois par semaine. Elles sont publiées en parallèle dans la presse quotidienne. Enfin, pour avoir une vue d'ensemble, on en trouve la liste complète, mise à jour en permanence et classée par type d'activités, dans la bourse de l'emploi accessible à partir du site www.vaud.ch.



Recherche: personne pour donner des cours d'appuis en français, mathématiques et allemand pour un élève de 5^e année, 2 fois par semaine, région CHUV, 20 francs/heure. Tél.: 021 652 65 34 ou 076 508 65 34.

A vendre: accordéon de concert «Orchestre 5», marque Cavagnoli, couleur bleue, touches ivoire. Entièrement révisé. Valeur fr. 8'000.-, cédé fr. 5'500.-, à discuter. Tél.: 021 652 50 62 ou 079 462 21 25.

A vendre: aile delta marque Medium, avec tube de rangement à suspendre. Cause double emploi. Fr. 150.-, à discuter. Tél.: 021 648 12 30 ou 078 600 39 02.

A vendre: costume dame, taille env. 40, du Choeur de la Fête des vigneron de 1955. Fr. 400.- à discuter. Tél.: 021 652 18 61.

A vendre: mayen, ancienne case à foin à transformer. 5mx6m. A enlever, bas Valais. 6000.-. Tél.: 021 60 137 60 ou 078 60 137 60.

A vendre: ensemble Hi-Fi pour voiture, radio Pioneer charg. 10 CD, ampli 200W, tube condensateur 200W, Subwoofer 600W, 4 enceintes JBL, 2 enceintes Pioneer 150W chacune, Tweeter avant jamais utilisé. Prix: Chf. 1'000.-. Tél: 079 299 76 58.

A louer: pour vos fêtes costumées, mariages, anniversaires, costumes de théâtre (individuels ou groupes). Dès fr. 20.- la soirée. Pour tous renseignements: Tél. 021/ 905 14 02.

Cherche à acheter: billard 3 jeux (français, américain et snooker), convertible en table de salle à manger. Tél.: 021 648 12 30 (répondeur) ou 078 600 39 02.

A vendre: cause double emploi, scooter Peugeot 125 cm³. Parfait état. Expertisé du jour, très peu roulé. Fr. 1'800.-. Tél.: 021 634 17 90 (soir), 021 802 37 72 (prof.).

A vendre: moto Honda CBR 600 Rossi, 1^{re} mise en circulation 10.04.2003, 5000 km, Fr. 12'500.-. Un passage de roue compris. Tél.: 079 304 05 05 ou e-mail: rebecca.dufour@oipln.vd.ch.

A vendre: moto Honda VFR 750 F, 1990, couleur blanc-bleu, peinture spéciale. Excellent état. Prix: fr. 4'000. Tél.: 078 711 67 00.

A vendre: Opel Zafira OPC, 2.0 Turbo, année 2002, 52'000km, couleur bleu, état impeccable, vitres teintées, 2 portes-vélos intérieurs Opel, bac de coffre, prix: Frs. 27'900.-. Tél.: 079 775 12 91 ou joel_brelaz@bluewin.ch.

A vendre: Voiture Peugeot 106 Kid, 1.1, 1994, 196'000km, dans très bon état fr. 2'500.-. Tél. 079 204 1844.

A vendre: BMW M3 E46 coupé de mars 2002 avec 37000km. Peinture gris acier métallisé, intérieur cuir nappa noir, chargeur 6CD, MiniDisc, Accoudoir central, Kit haut-parleur Harman/Kardon + nombreux équipement de série. 1^{re} main, Avec encore 11 mois de garantie BMW et 10ans/100000km de service gratuit. Garantie non accidentée. Prix neuf 95'000 CHF, Prix demandé Frs. 63'000.-. Tél. 076 386 55 98.

A vendre: Mercedes SLK 230 Kompressor, de particulier, année 1999, 50'000 km, gris métal, automatique, intérieur cuir rouge et noir. Valeur neuve Fr. 65'000.-, cédée à Fr. 30'000.- (cause double emploi). Tél. 021 316 61 66.

A vendre: Renault Clio 1.4 I, 1994, 130'000 km, 3 portes, expertisée en janvier 2004, rouge foncé, vitres teintées, pot sebring, pneus été-hiver, Prix : frs 3000.-. Tél. 079 469 57 62.

A vendre: VW New Beetle Cabriolet 1,6L, Beige Harvest Moon, immatriculée en juin 2003, 8000 km, jantes alu 225/45 R17 Daytona, intérieur en cuir beige, tempomat, radio-cassette et lecteur CD avec chargeur 6 CD's. Prix neuf fr. 40'200.-. Cédée à fr. 36'800.-. Tél. 078 805 99 44.

A vendre: camion pour 2 chevaux VW LT 35, moteur diesel 2.5 lt, 138'400 km, 1984, excellent état, expertisé 04.2003. Prix frs 16'000.- à discuter, Tél. 079 607 53 50.

A vendre: cause changement de véhicule: paire de chaînes à neige MioCar Ring-Speed utilisées une seule fois pour dimensions de pneus suivantes: 150/65, 155/65, 145/70 et 155/70. Prix : 30.-. Tél.: 079.612.61.67 ou e-mail: patrick.maspoli@aci.vd.ch

A louer: quartier des Bergières (dès 1.7.2004) très joli 3,5 pièces avec cachet dans les combles (3^e étage), lumineux, cuisine agencée, salle de bain + WC, douche + WC, cave fraîche, sous-toit accessible pour rangements, vue sur le lac, La Côte et le Jura, machine à laver et séchoir à linge, tous commerces à proximité, loyer 1350.- + charges, pl. de parc (80.-). Arrêt TL devant l'entrée. Proximité du centre. Tél.: 079/433 21 57.

A louer: à Etoy, studio env. 16m² avec kitchenette, douche-wc, place de parc, arrêt de bus à proximité, dans villa individuelle. loyer: fr.600.- charges comprises. Tél.: 021/807.13.45

A louer: mas ancien, charmant, avec piscine privée, chauffée, à Seillans, 45 min.

de Cannes, libre mai et septembre, fr.800 à 1300.- (semaine). Tél.: 079 214 11 39.

A louer: à Verbier, appartements de vacances de 2 et 3 pièces, confortables et soignés, ensoleillés. Tél.: 021 653 13 95 (dès 18h).

A louer: à Morgins, Portes du Soleil, Valais. Appartement de 2 pièces au rez d'un chalet de 3 appartements, plein soleil, au pied des pistes. 4 à 6 personnes. Entièrement équipé. Lave-vaisselle. Télévision. Chauffage central. Entrée et terrasse individuelles. A l'année: fr. 700.-/mois + frais d'électricité. Libre de suite. 021 / 652.18.61 (répondeur).

A louer: sud de l'Italie, dans le Parco nazionale del Cilento, magnifique région à 2h. de Naples, appartement de 3,5 pièces indépendant et confortable (2-5 personnes) dans belle maison à deux pas de la mer. Prix avantageux. Tél.: 076 326 75 27.

A louer: été (juillet) ou hiver (saison), à Orsières, appartement 7 lits, proche de Verbier, Bruson, La Fouly, Champex, St-Bernard. Prix à discuter. Tél.: 079 362 09 72.

Vacances: à louer, golfe de St-Tropez, 2 pièces+couvert+jardin, 4 personnes, très tranquille et ensoleillé, vue mer bien dégagée, piscine et tennis gratuits, plage privée aménagée à 2 km, animations à proximité. Tél. 021 691 40 54 ou 079 213 87 72.

Vacances: à louer à Sanary/Bandol, Var, France, maison tout confort proche de la mer, 440.- à 730.- la semaine selon saison. Tél.: 021 866 13 38 ou 021 701 38 49.

Vacances: les îles anglo-normandes du 19 au 26 juin, sur un voilier au départ de Saint-Malo. Prix Sfr 750.- la semaine avec un skipper. Tél.: 078 710 49 77 ou www.mypage.bluewin.ch/croisieres.

Offre: à domicile, j'effectue tous travaux de courtpointière: rideaux ou voilages (neufs ou à retoucher) abat-jour en tissus, lambrequins,, etc... Possibilité de me déplacer chez vous...! Tél.: 021 647 14 41 ou 079 361 57 48.



Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Joël Christin, Annika Gil, Anouk Farine-Hitz, Olivier Dessimoz, Jacqueline Decurnex, Pierre-François Umiglia, Nicolas Gyger, Catherine Lavanchy, Daniel Abimi, Michael Fiaux, Françoise Cottet.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à La Gazette, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone: 021/ 316 40 50

Fax: 021/ 316 40 52

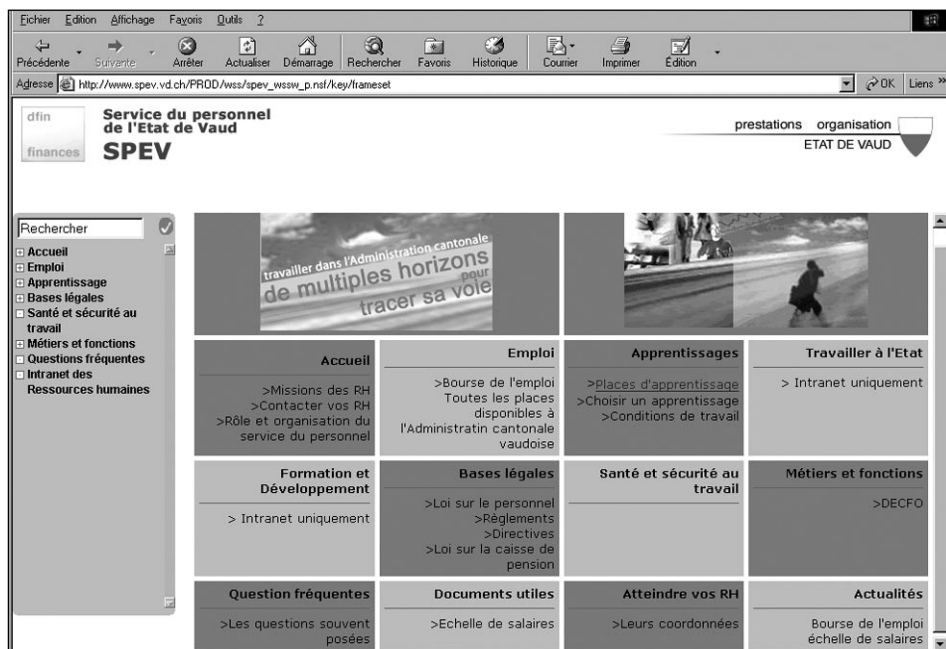
E-mail: info.gazette@vd.ch

MOTS CROISÉS

Solution du mots croisés n°153

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	C	A	F	O	U	I	L	L	E
2	H	A	I	S		C	I	L	S
3	I	R	L		B	A	L	E	T
4	F			P	A	R	L	E	R
5	F	A	U	S	S	E	E		O
6	E	L	L	E	S			H	P
7	L	I	G	U	E		B	A	I
8	L	A		D		O	O		E
9	E	S	T	O	U	R	B	I	R

Portail Ressources Humaines unique pour tous



Vous souhaitez vous informer sur l'un ou l'autre article de loi sur le personnel, connaître les jours de congés officiels à l'Etat de Vaud, consulter les postes vacants, disposer d'informations de base concernant divers sujets RH (échelle des salaires, accueil d'un nouveau collaborateur, allocations familiales etc.)? Une seule adresse: <http://www.spev.vd.ch>.

Désormais, un nouveau portail permet d'accéder à toutes les données concer-

nant les questions relatives au personnel de l'Etat de Vaud. Ce portail fédère également les indications générales propres au Service du personnel (SPEV) et celles, plus spécifiques, qui relèvent des Unités des Ressources Humaines (URH). L'utilisateur dispose d'une vue d'ensemble et trouve rapidement le renseignement qu'il recherche.

Déjà abondant d'informations, le nouveau site n'en est pas moins appelé à s'enrichir encore. Au cours

de cette année, de nouvelles rubriques apparaîtront, telles que «Des données pour l'accueil d'un nouveau collaborateur online», «Des informations faciles d'accès quant à votre couverture en assurances sociales», «Un répertoire des questions les plus fréquemment posées»... Les professionnels des ressources humaines trouveront aussi des informations sur la gestion administrative du personnel, en particulier l'accès aux formulaires-types de mutation.

Démarrer l'été en faisant une croix sur la cigarette

Le Centre d'information pour la prévention du tabagisme (CIPRET-Vaud) se mobilise dans le cadre de la Journée mondiale sans tabac du 31 mai et donnera gratuitement conseils, adresses et informations sur l'arrêt de la fumée. Médecin, diététicienne ou conseiller du CIPRET, ils seront à **Lausanne du 24 au 29 mai, place Saint-François, de 11h30 à 13h30 et de 16h30 à 18h30. Ainsi qu'à Nyon, Morges, Orbe et à Aigle le samedi 29 mai, au marché.** Renseignements auprès du Cipret, 021 623 37 42 ou www.liguesdelasante.ch

Concours: 5000 francs et 10'000 dollars à la clé

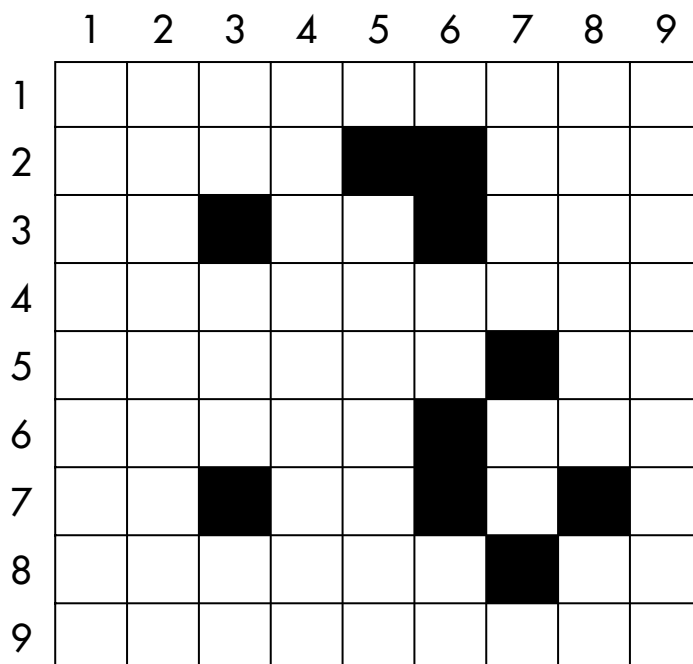
Comme chaque année, l'Association suisse pour la prévention du tabagisme organise à la même période un concours pour donner un coup de pouce à ceux qui souhaitent abandonner la cigarette. L'objectif? S'engager à arrêter de fumer pendant un mois, du 7 juin au 7 juillet, la preuve étant apportée par un ami qui s'engage à témoigner de la réussite de l'entreprise. Les «gagnants» ainsi que leurs témoins participeront à un tirage au sort national dont le premier prix est 5000 francs, et 10'000 dollars pour le tirage au sort international. Pour participer, il faut s'inscrire jusqu'au 4 juin: www.letitbe.ch.

Horizontalement

- Elles sont faites pour affronter la tempête.
- Mammifère de sexe féminin. Lieux clos.
- Très fort. Abréviation de nom propre. Etat sans guay.
- Il a plus d'un tour de roue dans son sac.
- Ce qu'on laisse quand on fait bien. Deux fois quatorzième.
- Submergea de louanges. Pas mûr.
- Ile. Fleuron déchu.
- Les relations hiérarchiques le sont. On les respecte sans toujours savoir pourquoi.
- Peu encline à négocier.

Verticalement

- Agit au grand dam des conservateurs.
- Peu rassurant.
- Remarquable. Etat mort à trois ans. Celui de Milan est éliminé.
- Elle peut fausser la perspective.
- Quand elles sont petites, c'est pour piquer.
- Terminaison latine. Agents très redoutés.
- Peuple d'Afrique. Champion.
- Prend la tête et le cœur sans pronom. Invisible à l'œil nu.
- Individu de sexe féminin digne de soupçon.





Comment utiliser Internet sur son lieu

Les droits et devoirs des collaborateurs

L'Etat de Vaud s'est doté de normes en matière d'utilisation d'Internet, de la messagerie électronique et de la téléphonie qui sont entrées en vigueur le 1er mai dernier. Afin de prévenir les utilisations abusives.

Le Conseil d'Etat a adopté le 7 avril dernier la directive sur l'utilisation d'Internet, de la messagerie électronique, de la téléphonie et du poste de travail. Première disposition du genre au sein de l'Administration vaudoise, cette directive négociée avec les syndicats et associations du personnel est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2004. Tous les collaborateurs de l'Etat ont été informés formellement courant avril par leurs services des conditions d'utilisation et des procédures de contrôle éventuel.

Cette directive trouve son origine à l'art. 125 du règlement général d'application de la Loi sur le personnel, selon lequel «les collaborateurs utilisent le matériel confié à des fins professionnelles conformément aux directives émises». Son élaboration s'est imposée dès lors que la politique très ouverte de l'Etat s'agissant de l'utilisation de ces moyens de communication nouveaux pouvait engendrer des abus. Certains départements ont réagi en se dotant de règles. Toutefois, les situations critiques ont été d'autant plus difficiles à gérer qu'elles étaient traitées de manière différenciée selon les secteurs.

Ainsi, à l'instar de la plupart des grands employeurs du pays, l'Etat de Vaud a décidé d'établir des normes uniques, dont l'application doit s'étendre à toute l'administration, de même qu'à l'Université de Lausanne, à l'Ordre judiciaire et aux Hospices cantonaux. Il s'agit pour la fonction publique vaudoise de définir une politique de ressources humaines qui réponde à ces nouveaux modes de communication. En voici les éléments principaux:

Principes:

- Internet, la messagerie électronique, le téléphone et le poste de travail sont réservés aux besoins professionnels.
- Leur usage privé est admis à titre exceptionnel, en principe hors des heures de travail et dans la mesure où il ne constitue pas un abus.
- Par utilisation abusive, la directive entend notamment la surcharge du réseau infor-

matique ou la poursuite d'un quelconque but lucratif.

- Sont interdits la consultation, le stockage et la diffusion de documents qui portent atteinte à la dignité de la personne, présentent un caractère pornographique, incitent à la haine raciale ou constituent une apologie de la violence.

Internet:

- Les collaborateurs s'engagent à ne pas copier illégalement des logiciels, et à ne pas diffuser sans autorisation des informations appartenant à des tiers.
- Ils veillent en outre à mentionner les sources lors de l'utilisation d'informations en provenance de tiers.
- Les collaborateurs ne s'abonnent pas aux services d'information payants, sauf autorisation du chef de service.

Messagerie:

- Les collaborateurs s'engagent à ne pas diffuser des informations qui peuvent porter atteinte à la réputation de l'Etat ou enfreindre ses lois et règlements.
- Les données personnelles jugées sensibles ne sont pas transmises par la messagerie.
- Les collaborateurs ne participent pas aux chaînes de distribution.
- L'utilisation des fonctionnalités spéciales de la messagerie, comme les notifications automatiques de réception de message ou les SMS, doit être justifiée et réservée exclusivement à des buts professionnels.

Téléphone:

- Pour les appels privés depuis leur appareil fixe, les utilisateurs composent le préfixe permettant de leur facturer directement ces communications.
- Les collaborateurs privilégient les appels depuis et vers les postes fixes.
- Le téléphone fixe ou mobile ne peut être utilisé comme moyen de connexion à un autre réseau externe, comme Internet, sauf autorisation expresse de l'OSIC.

Poste de travail:

- Les collaborateurs stockent leurs données sur les serveurs prévus à cet effet, qu'ils sont tenus d'épurer régulièrement.
- Sauf raison professionnelle approuvée par

Prévenir et traquer les

L'utilisation abusive, le plus souvent à des fins privées, constitue évidemment l'aspect le plus délicat de la directive. Comme dans toutes les collectivités et sociétés qui ont établi des règles dans ce domaine, la notion de contrôle s'appuie sur la trace que laisse chaque opération effectuée sur Internet ou la messagerie. Temporaire, cette trace indique l'origine, le moment et la nature de l'échange, sans pour autant révéler le contenu du message ou du document. Si l'introduction d'un système de contrôle paraît inévitable compte tenu des délits relevés par le passé, l'approche choisie par l'Etat de Vaud privilégie clairement la dimension préventive.

Pour vérifier le respect des normes résumées précédemment, le Conseil d'Etat a prévu la possibilité d'organiser deux types de contrôles: un contrôle général qui se pratique de manière anonyme au sein du service, et un contrôle particulier qui porte sur un ou plusieurs postes de travail clairement identifiés. Tous les contrôles sont effectués selon les principes suivants:

Contrôle:

- Les chefs de service informent leurs collaborateurs des obligations contenues dans la directive, et s'assurent de leur bonne exécution.
- Le chef de service est seul habilité à décider d'un contrôle général anonyme au sein de son service, ou d'un contrôle particulier personnalisé.
- Il en informe préalablement le ou les collaborateurs concernés, sauf si un abus a déjà été constaté précédemment ou si un acte délictueux est concrètement soupçonné.



de travail? réglementés

l'UID, les collaborateurs ne peuvent:

- modifier la configuration matérielle du poste de travail en retirant des composants ou en installant de nouveaux
- connecter au poste de travail ou sur le réseau des appareils électroniques non homologués par la DPSI
- installer des programmes téléchargés depuis Internet ou reçus par courrier électronique
- Les collaborateurs s'engagent à ne pas désactiver la protection antivirus.

utilisations abusives

- En principe, sauf décision contraire du chef de service, le contrôle porte sur une période postérieure à l'annonce.
- L'ouverture de fichiers ou de messages explicitement désignés comme privés n'est pas autorisée, sauf accord du collaborateur concerné.

Procédure:

- Le chef de service mandate l'OSIC, qui est responsable de l'exécution du contrôle.
- L'OSIC communique au chef de service les résultats du contrôle.
- Le chef de service informe son ou ses collaborateurs des résultats du contrôle.
- Sur cette base, le chef de service peut:
 - décider d'opérer un nouveau contrôle général ou particulier
 - intervenir à titre préventif auprès d'un ou plusieurs collaborateurs
 - en cas d'abus grave, décider d'un avertissement au sens de la Loi sur le personnel ou d'une résiliation avec effet immédiat pour juste motif
 - en cas de délit pénal avéré dans le cadre d'un contrôle personnalisé, déposer avec l'appui du SJIC une plainte au nom de l'Etat.

Cette directive du Conseil d'Etat introduisant une réglementation nouvelle, il est envisagé de faire un bilan après un an d'application et d'examiner dans quelle mesure des aménagements doivent être envisagés.

La Directive sur l'utilisation d'Internet, de la messagerie électronique, de la téléphonie et du poste de travail peut être consultée dans son intégralité à la rubrique «Bases légales» du site: www.spevd.ch.

La cyberadministration: des prestations en ligne

Faute de moyens mais aussi d'une stratégie définie, l'administration vaudoise ne joue pas dans la cour des grands en matière de cyberadministration. Avec la mise en ligne récente d'un site du Service de la population, elle poursuit à petits pas une modernisation nécessaire.

Si la Suisse traîne les pieds en matière de cyberadministration – dans une étude* mandatée par l'Union européenne, notre pays figure au 15^e rang des collectivités publiques avec une offre ne couvrant qu'un peu plus de 50% des 20 prestations choisies, devançant seulement l'Espagne, l'Allemagne et le Luxembourg – l'administration cantonale vaudoise ne fait guère mieux. «Il est vrai que d'autres cantons, à l'instar de Genève, Neuchâtel, Bâle et plus globalement de nombre de cantons alémaniques, sont beaucoup plus avancés que nous et proposent plus de prestations en ligne. Ainsi, dans certaines communes d'outre Sarine, l'on peut déjà faire un changement d'adresse en ligne»,

* www.evanti.ch

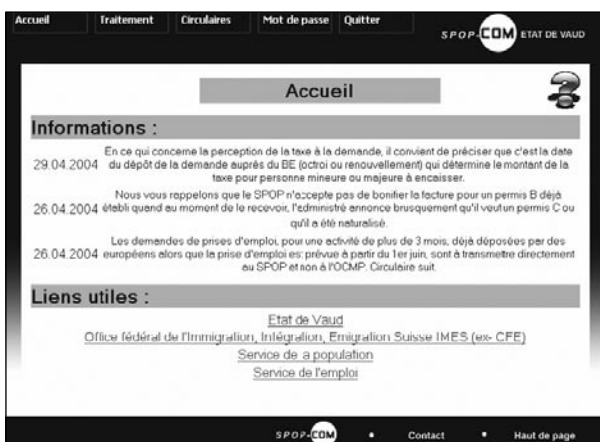


Marc Johannot, webmaster cantonal

explique Marc Johannot, webmaster cantonal, chef de la Cellule web.

Le fédéralisme: un frein

La Confédération a clairement défini une stratégie en faveur du développement de la cyberadministration qu'elle tente de faire progresser sur tout le territoire national grâce notamment à sa plate-forme d'échange et de conseils «eVanti»*. Le but étant de permettre à la Suisse de recoller d'ici fin 2005 au peloton des pays dotés d'une administration «en ligne», à l'exemple des pays scandinaves qui offrent plusieurs prestations en ligne et de façon interactive (renouvellement du passeport, changement d'adresse et de téléphone,...). Si le fédéralisme fait le charme de la Suisse, il constitue aussi un frein principal au développement rapide de la cyberadministration. Quelque 3000 communes, 26 cantons, une administration fédérale, quatre langues nationales. Autant de niveaux, autant de cloisons. Sans parler de l'individualisme, de la crainte et parfois de l'arrogance de penser qu'ailleurs «les systèmes sont forcément incompatibles avec les nôtres». «Afin de donner de la cohérence à ce vaste projet de modernisation (suite en p.6)



Le Service de la population, au travers d'un site (www.spopcom.vd.ch), permet depuis janvier 2004 aux communes de suivre en direct l'état d'avancement des dossiers (obtention ou prolongation de permis de travail ou de séjours par exemple) confiés au SPOPCOM. Depuis son ouverture, le site reçoit une trentaine de consultations par jour: autant de coups de téléphone en moins pour les deux centrales téléphoniques du SPOPCOM complètement surchargées!

(suite de la p.5)

des services publics, il est impératif de se rencontrer, d'échanger, de mettre en commun ses forces et de se tenir au courant de ce qui se fait dans les autres cantons et en Europe», ajoute Marc Johannot qui déplore le chacun pour soi et le manque de partage qui prévalent encore trop souvent et qui sont générateurs de gaspillage (des projets similaires sont développés par différentes administrations) et de confusion.

L'argent, le nerf du net

Pour informatiser et mettre en ligne des prestations, n'importe quelle administration doit investir. Des moyens financiers qui font cruellement défaut à l'Etat de Vaud et qui obligent les services à avancer par petits projets. «Si l'on ne peut se lancer dans de vastes projets, l'on doit au moins veiller à mettre les briques dans le bon sens». Exercice pas toujours évident lorsqu'il n'existe pas de stratégie définie en matière de cyberadministration cantonale pour cadrer le tout. Parmi les projets qui ont vu le jour, le site de la CAMAC, la plate-forme des marchés publics, le Panorama des archives communales ou le site SPOP-COM (voir encadré) sont souvent le résultat de pressions extérieures.

SPOP-COM, le dernier-né

Le Service de la population (SPOP) a mis en ligne, en janvier de cette année, le site SPOP-COM. Celui-ci ne s'adresse qu'aux quelque 380 communes du canton et n'est pas à proprement parler interactif. Munis d'un accès sécurisé garant de la confidentialité des données présentées sur www.spopcom.vd.ch, les employés communaux en charge du service des habitants peuvent à tout moment consulter l'état d'avancement des dossiers qu'ils ont soumis au SPOP, soit une soixantaine d'états de traitement possible. Lorsque l'on sait qu'une étude neutre a estimé, en Suisse, la durée moyenne de traitement d'une demande de permis de travail à 41 jours,

contre 5 à 6 jours pour un renouvellement simple d'un permis de travail pour frontalier, l'on peut sans mal imaginer que les interrogations sur l'état d'avancement d'un dossier sont nombreuses. Et plus le dossier est complexe, plus les semaines s'écoulent et plus la tension risque de s'accroître.

Un grand plus pour le client

«Donner en partie accès, au travers de SPOP-COM, à notre logiciel de traitement des dossiers (*Medusa*) répondait à une volonté du SPOP qui souhaitait, par ce moyen, répondre à trois besoins: mettre à disposition des communes des informations à jour (directives, circulaires ou articles de loi relatifs aux permis de séjour ou de travail,...); alléger la tâche des deux centrales téléphoniques du service qui doivent répondre à quelque 900 sollicitations par jour – au lieu de téléphoner au sujet de l'état d'avancement des dossiers, les communes peuvent consulter les données sur le site –, et améliorer le service aux clients qui peuvent désormais s'informer en dehors des heures de bureaux», explique Siegfried Chemouny, juriste au SPOP. Avant de concrétiser le projet, ce dernier contacte les communes histoire d'apprécier leurs besoins puis passe le projet à Christophe Cestonaro, de l'UID-DIRE, qui après un mois de travail effectif, livre SPOP-COM en janvier 2004. – Annika Gil



Christophe Cestonaro, chef de projet à l'Unité informatique du Département des institutions et des relations extérieures (UID-DIRE) et Siegfried Chemouny, juriste au Service de la population (SPOP), deux des initiateurs du site internet du SPOP.

Cyberadministration: qu'est-ce qui a été fait?

Ainsi que l'affirme Marc Johannot, webmaster cantonal, en matière de cyberadministration, l'on avance à petits pas au sein de l'administration vaudoise. Au vu des circonstances peu propices à leur développement (voir texte principal), les projets qui réussissent à prendre leur envol méritent d'être signalés. Les deux premiers émanaient du Département des infrastructures. «Ce n'est pas si étonnant, le DINF étant un département où se côtoient des métiers techniques (architectes, géomètres, ingénieurs,...) sensibles aux avantages qu'offrent les outils informatiques privilégiant l'interactivité», précise encore Marc Johannot.

Quelques exemples

Honneur donc au projet qui a ouvert le chemin: le site de la Centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire (CAMAC), inauguré en 2000. Architectes et services techniques communaux et cantonaux peuvent traiter en ligne la gestion des permis de construire.

Egalement en 2000, le DINF a mis en ligne le site des marchés publics qui permet au canton de lancer des appels d'offres publiques et aux partenaires potentiels d'y répondre en ligne. Il s'agit là d'un exemple réussi d'un projet qui a fait tache d'huile puisqu'une vingtaine de cantons se sont aujourd'hui ralliés à cette plate-forme devenue nationale sous l'appellation *simap.ch*. Une réussite que Marc Johannot souhaiterait également au projet *Votelec* développé par le canton de Vaud et qui permet la saisie, la transmission électronique et la publication sur internet des résultats de votations et élections.

Le Panorama des archives cantonales (voir *La Gazette* n°146) constitue un troisième exemple de projet. Ce site s'est ouvert en décembre 2003 et a été entièrement conçu et réalisé au sein de l'administration cantonale, par l'archiviste cantonal Gilbert Coutaz et le chef de projet Bernard Quinodoz de l'Unité informatique du DIRE. Ce site permet de consulter une base de données «sans pareille en Suisse».

Avec la mise en ligne, début 2004, du site SPOP-COM, le canton ajoute une brique à la construction de sa cyberadministration. – AG



Assurance qualité: examen réussi au Service de l'information sur le territoire

Les 29 et 30 janvier dernier, le Service de l'information sur le territoire (SIT) était en examen: il passait son premier audit de renouvellement depuis la certification du service en 2001.

Initiée en 1998, la démarche qualité du SIT découle de la volonté de sa cheffe de service, Béatrice Simos-Rapin, de «fournir à l'ensemble des collaborateurs un système offrant une véritable plus-value pour la réalisation des diverses activités». Conduite en moins de deux ans avec l'appui d'un consultant externe, la démarche avait abouti, le 31 janvier 2001, à la certification du service, selon la norme ISO 9001, version 2000.

Toute démarche qualité ne se termine pas le jour de l'obtention du certificat! Des audits de suivi ont lieu régulièrement et, tous les trois ans, un audit de renouvellement est organisé; il concerne tous les collaborateurs du service.

Meilleure vision d'ensemble

Au SIT, l'effort «assurance qualité» a porté sur la mise à disposition de plus de 300 documents créés, révisés, validés et insérés dans un système de gestion électronique des documents (Achiever sur Lotus Notes). Ces documents sont des normes techniques appliquées par les mandataires, des processus, procédures, listes de contrôle, lettres-type, etc. Chaque collaborateur peut ainsi connaître les activités réalisées par ses collègues et comment elles doivent être conduites. Les nouveaux collaborateurs ont une vision d'ensemble des activités du service et de la façon dont il est organisé, ce qui facilite leur mise au courant et leur intégration. En cas de réorganisation ou d'automatisation d'une tâche, il n'y a plus besoin de faire l'analyse de l'existant, il suffit de se référer aux documents du système qualité.

Cadastre: augmentation des consultations

La démarche qualité a permis également de réduire considérablement le délai de mise à jour de la base de données cadastrales, qui est devenue plus attractive, car constituée de données fraîches. L'effet s'est ressenti immédiatement: les commandes d'extraits de cette base ont fortement progressé.

Pour le responsable qualité, Olivier Paschoud, «la société qui conduit l'audit jette un regard indépendant et critique sur le fonctionnement du service, ce qui est bienvenu». Il reconnaît que les collaborateurs du service peuvent percevoir l'audit comme un élément perturbateur. «Le fait de subir une sorte d'examen à intervalles réguliers est cependant bien utile. Cela permet de s'évaluer et de s'améliorer. C'est une occasion privilégiée pour prendre du recul par rapport au travail de tous les jours, d'identifier les éléments qui posent problème et de définir ensemble les actions d'amélioration à entreprendre.»

Deux points à améliorer

L'audit de renouvellement conduit au début de l'année a mis en évidence deux points à améliorer, l'évaluation des mandataires et la coordination inter-projets. Des mesures correctives, acceptées par l'auditeur, seront mises en œuvre en 2004.

Le SIT compte 30 collaborateurs (25 ETP). Ses missions concernent surtout la mise en œuvre du système d'information sur le territoire de l'administration cantonale et la réalisation de la mensuration officielle.

«Une lourde charge certes mais un réel gain pour le service»

Silvia Vazquez, secrétaire au SIT, livre ses impressions sur cette période qui a vu son service vivre en état d'examen.

«Lorsque notre service a décidé de se faire certifier, il est vrai que, dans un premier temps, ce fut une lourde charge de travail. Chaque collaborateur a dû décrire les différentes phases et facettes de son travail, en cherchant à les traduire sous forme de processus. Mais une fois cette tâche effectuée, il me semble que répertorier les connaissances de chacun est un réel gain pour le service et également pour les collaborateurs. Notre savoir est ainsi maîtrisé, plus transparent, et une meilleure coordination interne peut être envisagée. Actuellement il est, par exemple, beaucoup plus aisé d'intégrer rapidement un nouveau collaborateur au sein de notre service très technique et parfois complexe à approcher. Il lui est, en effet, possible d'avoir une vision globale du travail de chacun et de se situer par rapport à ceux-ci.



Eviter de répéter les erreurs

Pour conclure, je dirais qu'un audit de renouvellement permet surtout d'éviter de reproduire les erreurs de fonctionnement au sein d'un service. Le regard neutre et externe de la société d'audit, qui revient tous les trois ans, nous permet de voir nos failles ou manquements mais également nos améliorations au fil des ans. C'est une critique constructive qui est réalisée au travers de l'audit, dans un esprit de dialogue et d'échange. Elle vise à motiver les collaborateurs et non pas à contrôler à la loupe le travail de chacun.»

*Propos recueillis par
Adrienne Prudente*

Bulletin des postes vacants

Appliquer, développer et optimiser ses compétences dans la fonction publique. Toutes les offres d'emploi. Naviguez sur www.vaud.ch.

Des informations complémentaires aux descriptions de postes ci-dessous peuvent être trouvées en consultant la Feuille des avis officiels (FAO) aux dates indiquées sous chaque annonce ou en cliquant sur le lien «Offres d'emploi» du site internet de l'Etat de Vaud.

DEC Département de l'économie

Secrétaire ou Employé-e d'administration au secteur financier des Ecoles et stations agricoles cantonales de Marcelin et du Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale (CEMEF), Morges 80%

Mission: assurer le secrétariat du secteur financier des Ecoles et stations agricoles cantonales de Marcelin et du Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale (CEMEF) : seconder l'administrateur dans la gestion administrative des chargés de cours et du personnel auxiliaire; gérer l'économat administratif et le matériel scolaire; participer aux travaux de comptabilité, à l'élaboration et à l'exploitation du budget; collaborer à la formation de l'apprenti-e de commerce.

Renseignements: M. Thierry Joye, 021801.14.51

Adresse: réf. 4701G, Service de l'agriculture, M. Philippe Gauthey, Rue Caroline 11 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 06.04.04

Secrétaire (H/F) pour le Service de l'emploi, Logistique des mesures du marché du travail (LMMT) 100%

Mission: organiser et gérer les tâches administratives du secrétariat de la LMMT. Assister, sur le plan administratif, le chef de la LMMT. Gérer le secrétariat de la Commission de gestion cantonale de gestion des programmes d'emploi temporaire. Participer à la formation des apprentis au sein du Service de l'emploi (cl. 15-18).

Renseignements: M. Pierre-Antoine Reymond, 021/316.62.80

Adresse: réf. 4728G, Service de l'emploi, M. Marc Bernoulli, Caroline 11 – 1014 Lausanne

Délai de postulation: 10.05.04

Publié dans la FAO le 20.04.04

DFJ Département de la formation et de la jeunesse

Directeur/trice de l'établissement primaire et secondaire à trois divisions de Corsier-sur-Vevey 100%

(HC2-HC3)

Renseignements: M. Daniel Christen, 021/316.32.01

Adresse: réf. 4703G, Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), M. Daniel Christen, Rue de la Barre 8 – 1014 Lausanne

Délai de postulation: 10.05.04

Publié dans la FAO le 13.04.04

Directeur/trice de l'établissement primaire et secondaire à trois divisions de Bex 100%

(HC2-HC3)

Renseignements: M. Daniel Christen, 021/316.32.01

Adresse: réf. 4704G, Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), M. Daniel Christen, Rue de la Barre 8 – 1014 Lausanne

Délai de postulation: 10.05.04

Publié dans la FAO le 13.04.04

Directeur/trice adjoint-e du Centre professionnel du Nord vaudois (CPNV), Sainte-Croix 100%

Mission: membre de la direction du CPNV, le/la directeur/trice adjoint-e responsable des études veille à la bonne marche et au développement de l'établissement en coordonnant la mise en oeuvre des aspects organisationnels avec les domaines financiers, humains et pédagogiques, en collaboration avec l'actuel directeur adjoint et l'administrateur; dès 2006, il/elle assurera cette mission pour l'ensemble des filières de formation du CPNV. Il ou elle gère les structures de formation qui permettent aux apprenti-e-s et aux étudiant-e-s d'acquérir les compétences sociales, méthodologiques et professionnelles nécessaires à la maîtrise et à l'exercice de leur profession. Il/elle veille à l'adaptation des formations aux évolutions du monde du travail, en application des exigences législatives et en coordination avec les entreprises formatrices. Il/elle assure l'organisation des examens, des concours et manifestations du CPNV en collaboration avec les cadres des différentes filières de formation. Il/elle contribue à la gestion et à la formation continue du personnel enseignant, en particulier dans l'organisation et la gestion des périodes d'enseignement au CPNV. Il/elle participe à l'élaboration et à la gestion du budget de l'établissement. Il/elle est responsable de la promotion des formations auprès du public (associations professionnelles, entreprises, écoles, centres d'orientation scolaire et professionnelle). Il/elle organise des manifestations de promotion de la formation professionnelle et représente le CPNV dans divers organismes (cl. 29-31).

Renseignements: M. Michel Tatti, 024/423.67.77

Adresse: réf. 4718G, CPNV, M. Michel Tatti, Rue Roger-de-Guimps 41, CP – 1401 Yverdon-les-Bains

Délai de postulation: 15.05.04

Publié dans la FAO le 13.04.04

Géographe (H/F) B pour l'Institut de géographie de l'Université de Lausanne 100%

Mission: élaborer avec la direction de l'Institut de géographie (IGUL) la politique à suivre en matière de documentation scientifique et la traduire en termes d'objectifs. Assurer la coordination avec le fonds (géographie) de la Bibliothèque cantonale et les autres fonds de la Faculté. Assurer le service de prêt du fonds documentaire de l'IGUL. Assumer le rôle de Webmaster du site Web de l'Institut. Effectuer des mandats de recherche documentaire. Suivre les développements en matière techniques de documentation et de recherche documentaire (cl. 24-28).

Renseignements: M. Jean-Bernard Racine, 021/692.30.71

Adresse: réf. 4702G, Bureau de gestion du personnel de l'Université, M. Christian de Trey, BRA – 1015 Lausanne

Publié dans la FAO le 06.04.04

Maître-ssse d'enseignement A ou E (Maçonnerie) au Centre d'orientation et de formation professionnelles (COFOP) 100%

Mission: formation professionnelle de jeunes en difficulté, dans le domaine de la maçonnerie.

Renseignements: M. Bernard Capt, 021/652.40.51

Adresse: réf. 4719G, COFOP, M. Gérald Lugin, Av. Valmont 24 – 1010 Lausanne

Publié dans la FAO le 20.04.04

Assistant-e social-e A ou B à l'Office régional de protection des mineurs (ORPM) de l'Ouest 50%

Mission: appui social aux familles et enfants en difficulté (mauvais traitements, négligences, difficultés éducatives, évaluation sociale) ou en situation de crise; exercice de mandats judiciaires dans la protection des mineurs à la demande des autorités judiciaires, civiles et pénales; mise en œuvre de placements de mineurs, avec l'accord des parents ou le mandat des autorités judiciaires; exercice de la fonction au sein d'une équipe de protection de la jeunesse, en collaboration avec le réseau régional dans le domaine de l'enfance. Collaboration avec les autorités (police, justices de paix, tribunaux), les services médico-sociaux, les hôpitaux, les crèches-garderies; interventions relatives à la protection de mineurs, entretiens, visites aux familles.

Particularité: A la suite du regroupement des secteurs de Morges et de Nyon, le lieu de travail sera à déterminer.

Renseignements: Mme Christiane Hofmann, 021/316.53.62

Adresse: réf. 4723G, Service de la protection de la jeunesse, Secteur des ressources humaines, BAP – 1014 Lausanne

Délai de postulation: 07.05.04

Publié dans la FAO le 20.04.04

Assistant-e social-e A ou B à l'Office régional de protection des mineurs (ORPM) du Nord, Yverdon-les-Bains 70%, dont 50% à durée indéterminée et 20% à durée déterminée

Mission: appui social aux familles et enfants en difficulté (mauvais traitements, négligences, difficultés éducatives, évaluation sociale) ou en situation de crise; exercice de mandats judiciaires dans la protection des mineurs à la demande des autorités judiciaires, civiles et pénales; mise en œuvre de placements de mineurs, avec l'accord des parents ou le mandat des autorités judiciaires; exercice de la fonction au sein d'une équipe de protection de la jeunesse, en collaboration avec le réseau régional dans le domaine de l'enfance. Collaboration avec les autorités (police, justices de paix, tribunaux), les services médico-sociaux, les hôpitaux, les crèches-garderies; interventions relatives à la protection de mineurs, entretiens, visites aux familles.

Renseignements: M. Philippe Muriset, 024/557.66.00

Adresse: réf. 4726G, ORPM du Nord, M. Philippe Muriset, Rue des Pêcheurs 8 – 1400 Yverdon-les-Bains

Délai de postulation: 07.05.04

Publié dans la FAO le 20.04.04

Assistant-e social-e A ou B à l'Office régional de protection des mineurs (ORPM) du Nord (durée déterminée de six mois) 80%

Mission: appui social aux familles et enfants en difficulté (mauvais traitements, négligences, difficultés éducatives, évaluation sociale) ou en situation de crise; exercice de mandats judiciaires dans la protection des mineurs à la demande des autorités judiciaires, civiles et pénales; mise en œuvre de placements de mineurs, avec l'accord des parents ou le mandat des autorités judiciaires; exercice de la fonction au sein d'une équipe de protection de la jeunesse, en collaboration avec le réseau régional dans le domaine de l'enfance. Collaboration avec les autorités (police, justices de paix, tribunaux), les services médico-sociaux, les hôpitaux, les crèches-garderies; interventions relatives à la protection de mineurs, entretiens, visites aux familles.

Renseignements: M. Philippe Muriset, 024/557.66.00

Adresse: réf. 4726G, ORPM du Nord, M. Philippe Muriset, Rue des Pêcheurs 8 – 1400 Yverdon-les-Bains

Délai de postulation: 07.05.04

Publié dans la FAO le 20.04.04

POSTES VACANTS DANS L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE VAUDOIS RENTREE AOUT 2004

Tous les maîtres titulaires d'un titre reconnu et actuellement à la recherche d'un emploi dans un établissement de la scolarité obligatoire pour la rentrée 2004 peuvent consulter la liste des postes au concours publiée sur le site du Département:

www.dfj.vd.ch

sous la rubrique **Accueil** cliquer sur «**postes vacants**».

Cette liste permet de connaître les postes disponibles dans les différents établissements de la scolarité obligatoire du canton. En cas d'intérêt, les offres usuelles de service sont à adresser directement à la direction concernée.

N.B.: On peut obtenir cette liste sur simple demande téléphonique à l'OPES au 021.316.32.09.

Premier/ère secrétaire A ou Employé-e principal-e d'administration au Centre informatique de l'Université de Lausanne (achats) 80%

Mission: préparer les préavis et commandes de matériel et logiciels informatiques de l'UNIL. Contrôler livraisons et facturations. Tenir à jour l'inventaire informatique. Contrôler la gestion financière des pannes et les factures. Mettre à jour le site Web de la centrale d'achats. Conseiller les utilisateurs de l'UNIL quant aux choix de matériel microinformatique.

Renseignements: M. Pierre Magnenat, 021/692.22.02

Adresse: réf. 4720G, Bureau de gestion du personnel de l'Université, M. Christian de Trey, BRA – 1015 Lausanne

Publié dans la FAO le 20.04.04

Secrétaire H/F pour l'Office de psychologie scolaire, Collège du Pré-Genevois, Orbe 80%

Mission: gestion comptable du service. Gestion des dossiers AI, secrétariat général. Soutien administratif au personnel du service (cl. 15-18).

Renseignements: M. Jean-Luc Sandoz, 024/441.66.35

Adresse: réf. 4729G, Collège du Pré-Genevois, M. Jean-Luc Sandoz, Place de la Gare, CP 175 – 1350 Orbe

Délai de postulation: 12.05.04

Publié dans la FAO le 27.04.04

Secrétaire H/F pour le Service psychopédagogique des écoles de Vevey 90%

Mission: assurer le secrétariat de l'organisation PPLS, contribuer à l'élaboration du budget, tenir les comptes, assurer le suivi des flux financiers. Participer à la gestion des ressources humaines (cl. 15-18).

Renseignements: M. Jean Costa, 021/925.59.08

Adresse: réf. 4730G, Service psychopédagogique des écoles de Vevey, M. Jean Costa, Rue du Conseil 8 – 1800 Vevey

Publié dans la FAO le 27.04.04

Employé-e principal-e d'administration pour le Service psychologique et logopédique, Collège de l'Etraz 60%

Mission: assurer le secrétariat de l'entité PPLS de Montreux- La Tour-de-Peilz. Contribuer à l'élaboration du budget local, tenir les comptes.

Participer à la gestion des ressources humaines (cl. 14-16).

Renseignements: M. Michel Borloz, 021/962.79.04

Adresse: réf. 4731G, Service psychopédagogique des écoles de Vevey, M. Jean Costa, Rue du Conseil 8 – 1800 Vevey

Publié dans la FAO le 27.04.04

Employé-e principal-e d'administration au Service de la protection de la jeunesse 70%

Mission: assurer l'organisation et la gestion du secrétariat des assistants sociaux du Service de protection de la jeunesse (SPJ). Collaborer à l'action administrative, sociale et socio-éducative conduite par l'assistant social et soutenir, le cas échéant, le/la chef/fe de l'ORPM de la région. Assurer l'accueil téléphonique et la prise d'informations, de signalements ou de demandes de renseignements (cl. 14-16).

Renseignements: Mme Christiane Hofmann, 021/316.53.11

Adresse: réf. 4722G, Service de la protection de la jeunesse, Secteur des ressources humaines, BAP – 1014 Lausanne

Délai de postulation: 07.05.04

Publié dans la FAO le 20.04.04

DINF Département des infrastructures

Ingénieur-e B (Ingénieur-e en environnement) pour le Service des bâtiments, monuments et archéologie 100%

Mission: direction de la cellule CVSE du service, appui et conseil auprès des chefs de projets architectes en vue du respect des directives énergétiques et environnementales. Contrôle et suivi des ordonnances fédérales OPAIR et OPB, des signatures énergétiques, des études en physique du bâtiment et de l'application des mesures touchant l'hygiène et le confort. Mise en route d'études permettant la sauvegarde du patrimoine immobilier en matière environnementale, suivi des études d'impact, participation et coordination avec le groupe Développement Durable du service (cl. 24-28).

Renseignements: M. Yves Golay, 021/316.73.17

Adresse: réf. 4721G, Service des bâtiments, monuments et archéologie, M. Yves Golay, Riponne 10 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 20.04.04

Ingénieur-e B (Ingénieur-e en génie civil – Direction des travaux) pour le Service des routes 100%

Mission: assurer la Direction locale sectorielle des travaux et la direction générale des travaux sur le plan opérationnel. S'assurer que tous les travaux soient effectués dans le respect de l'environnement, des règles de sécurité et des principes et procédures du Système Qualité (cl. 24-28).

Renseignements: M. Jacques Torrent, 024/423.04.10

Adresse: réf. 4735G, Service des routes, M. Jacques Torrent, Rte de Lausanne 25 – 1400 Yverdon-les-Bains

Publié dans la FAO le 04.05.04

Chef-fe d'ateliers A (Adjoint-e au chef du Centre d'entretien des autoroutes, Yverdon-les-Bains 100%

Mission: diriger et assurer de manière efficace des équipes d'entretien «terrain» du réseau des routes et de ses annexes attribué au Centre. Assurer la planification des moyens (hommes, engins, matériel) dans le terrain en collaboration avec le chef de l'atelier d'entretien et de réparation. S'assurer que tous les travaux soient effectués dans le respect de l'environnement, des règles de sécurité et des principes et procédures du Système Qualité (cl. 21-23).

Renseignements: M. Claude Muller, 024/423.83.61

Adresse: réf. 4738G, Centre d'entretien des routes nationales, M. Claude Muller, Rte de Lausanne 30, CP 302 – 1400 Yverdon-les-Bains

Publié dans la FAO le 04.05.04

Ingénieur-e D (Ingénieur-e en génie civil – ouvrages d'art des routes cantonales) pour le Service des routes 100%

Mission: collaborer à la construction et la surveillance des ouvrages d'art du réseau des routes cantonales. S'assurer que tous les travaux soient effectués dans le respect de l'environnement, des règles de sécurité et des principes et procédures du Système Qualité (cl. 19-23).

Renseignements: M. Alain Muller, 021/316.70.97

Adresse: réf. 4736G, Service des routes, M. François Forel, Av. de l'Université 3 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 04.05.04

Chef-fe cantonnier/ère (Chef-fe d'équipe de cantonniers) des routes cantonales pour le Service des routes, arrondissement d'Yverdon 100%

Mission: assurer seule ou en équipe la maintenance et l'entretien d'une division de routes cantonales d'un secteur de l'arrondissement. Effectuer ces travaux d'entretien en conformité avec le cadre légal en vigueur et dans le respect de l'environnement, des règles de sécurité et des procédures de l'Assurance Qualité (cl. 11-13).

Renseignements: M. Jacques Thoeni, 024/557.65.65

Adresse: réf. 4630G, Voyer du 6^e arrondissement, M. Jacques Thoeni, CP 1389 – 1401 Yverdon-les-Bains

Publié dans la FAO le 20.04.04

Employé-e principal-e d'administration pour le Service des routes 50%

Mission: assurer et exécuter dans un esprit de collaboration, de discrétion, de précision, garant d'un travail de qualité, respectueux des délais et de manière indépendante, tous les travaux de secrétariat et divers travaux administratifs du Centre. L'ensemble des activités sera exécuté dans le respect des principes et des procédures du Système Qualité (cl. 14-16).

Renseignements: M. Jean-Louis Bapst, 021/316.76.20

Adresse: réf. 4737G, Centre d'entretien du matériel des routes cantonales, M. Jean-Louis Bapst, Centre Blécherette – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 04.05.04

DIRE Département des institutions et des relations extérieures

Adjoint-e C (Délégué-e départemental-e à la communication du DIRE) 100%

Mission: mettre en oeuvre la politique d'information et de communication du Conseil d'Etat au sein du département. Définir les priorités d'information et de communication pour l'ensemble du département, en relation étroite avec le chef du département, le secrétaire général et les chefs de service. Assurer conseils et appui au chef du département, au secrétaire général et aux services pour tout ce qui a trait à l'information et à la communication, tant interne qu'externe. Coordonner, au sein du Bureau d'information et de communication (BIC), la politique de communication départementale avec celle des autres départements, respectivement celle du Conseil d'Etat (cl. 24-28).

Renseignements: M. Nicolas Saillen, 021/316.45.30

Adresse: réf. 4733G, Secrétariat général du DIRE, M. Nicolas Saillen, Château cantonal – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 27.04.04

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Responsable (H/F) du service des prestations pour l'OMSV (Organisme médico-social vaudois) 100%

Mission: conduire les travaux nécessaires à l'évolution de la politique de prise en charge et des prestations d'aide et de soins à domicile. Conduire les travaux de mise sur pied de filières de soins spécialisés touchant l'aide et les soins à domicile, et y participer. Assurer le développement des collaborations/partenariats nécessaires à notre mission. Assurer la mise à disposition des informations permettant le pilotage des prestations. Participer, en tant que membre permanent, à l'équipe de direction de l'OMSV. Nous offrons un secteur d'activité valorisant et en plein développement ainsi qu'une responsabilité importante au sein d'une équipe pluridisciplinaire, dynamique et compétente.

Profil: formation de base santé/sociale et formation complémentaire post-diplôme ou universitaire. Expérience confirmée et connaissance concrète du domaine médico-social (de préférence l'aide et les soins à domicile). Aptitude et expérience confirmée dans la conduite d'équipe et de projet. Sens développé de la collaboration. Connaissance de la politique socio-sanitaire.

Renseignements: M. Jean-Jacques Monachon, 021/623.36.36. jj.monachon@omsv.vd.ch

Adresse: réf. OMSV, M. Jean-Jacques Monachon, Av. de Provence 4 – 1014 Lausanne

Délai de postulation: 14.05.04

Comptable/contrôleur de gestion (H/F) pour l'OMSV (Organisme médico-social vaudois) 100%

Mission: travaux comptables. Gestion et suivis budgétaires. Soutien aux Associations/Fondations pour leurs travaux comptables, de budgétisation et de gestion.

Profil: Brevet fédéral de spécialiste en finances et comptabilité ou HES ou formation universitaire (HEC ou équivalent) ou formation jugée équivalente. Expérience dans le domaine comptable et/ou du contrôle de gestion. Maîtrise des logiciels de bureautique courants. Capacité d'analyse et de synthèse, précision, sens des responsabilités, esprit d'initiative, qualité de rédaction et de communication. Français avec, si possible, connaissances d'allemand. Age: 25-40 ans.

Renseignements: M. Jean-Claude Cheseaux, 021/623.36.36

Adresse: OMSV, Service du personnel, Av. de Provence 4 – 1014 Lausanne

Délai de postulation: 14.05.04

Assistant-e social-e A pour le Service des assurances sociales et de l'hébergement 75%

Mission: apporter un appui social aux résidents des EMS et à leur entourage. Traiter les demandes de garanties particulières, notamment celles se rapportant aux prestations délivrées dans des logements protégés (cl. 19-21).

Renseignements: Mme Chantal Resplendino, 021/316.51.59

Adresse: réf. 4611G, SASH, Mme Carmen Schwab, BAP – 1014 Lausanne. Publié dans la FAO le 06.04.04

Pour plus de précisions sur les conditions d'accès à la fonction indiquée, se référer au catalogue «Fonctions publiques cantonales, classification et définitions». Sauf indication contraire, le lieu de travail est situé à Lausanne.

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Secrétaire ou Employé-e principal-e d'administration (Correspondancier/ère-réceptionniste) pour le Service des automobiles et de la navigation 100%

Mission: rédiger les mesures frappant les conducteurs qui ont compromis la sécurité du trafic (60%); assurer la réception (40%).

Renseignements: M. Jean-Robert Catherine, 021/316.89.19

Adresse: réf. 4725G, Service des automobiles et de la navigation, M. Alfred Forestier, CP – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 20.04.04

Employé-e d'administration (Correspondancier/ère) au Service des automobiles et de la navigation (durée déterminée de six mois) 100%

Mission: rédiger les mesures qui frappent les conducteurs ayant compromis la sécurité du trafic. Rédiger, sur la base d'instructions générales ou selon les préavis des juristes, différentes décisions touchant le droit de conduire. Lancer des procédures diverses en vue de vérifier l'aptitude des conducteurs, suivre les dossiers, vérifier les échéances, coordonner les mesures et facturer les prestations (cl. 10-12).

Renseignements: M. Jean-Robert Catherine, 021/316.89.19

Adresse: réf. 4724G, Service des automobiles et de la navigation, M. Alfred Forestier, CP – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 20.04.04

OJV

Ordre judiciaire vaudois

Greffier/substitut (H/F) au Tribunal des mineurs 100%

Mission: tenir les procès-verbaux d'audiences, rédiger des jugements et des décisions judiciaires rendues en cours d'enquête ou au terme d'une procédure (exécution), effectuer des recherches de doctrine et de jurisprudence. Assister les présidents, les vice-présidents et les juges délégués du tribunal et remplacer, le cas échéant, les autres greffiers-substituts (cl. 21-25).

Renseignements: M. Christian Clerici, 021/316.68.00

Adresse: réf. 4732G, M. Christian Clerici, Greffier du Tribunal des mineurs, Ch. du Trabandan 28 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 27.04.04

Dès le prochain numéro de *La Gazette* (N° 155, 9 juin 2004), la présente rubrique n'offrira qu'un résumé succinct des postes vacants une fois par mois (voir en p.1). Toutefois, l'intégralité des offres d'emploi du BRM (Bilan, recrutement, réinsertion, mobilité) du Service du personnel de l'Etat de Vaud est publiée sur le site de l'Etat de Vaud – www.vd.ch, *Bourse de l'emploi* – ainsi que dans la Feuille d'Avis officielle (FAO).

Service du personnel de l'Etat de Vaud – Rue Caroline 4 – 1014 Lausanne – Tél. 021/316 29 20 – Fax 021/316 29 23 – www.vaud.ch

BRM

Bilan, recrutement, réinsertion, mobilité

Heures d'ouverture:
8h - 12h et 13h30 - 17h
(vendredi jusqu'à 16h30)



Catherine Piguet, juge de paix

En équilibre entre l'empathie et la fermeté, la profession de juge de paix exige beaucoup de psychologie et de bon sens. Les charges ne cessent d'augmenter, en quantité, mais surtout en complexité.

«La population attend de nous des miracles, nous ne pouvons faire qu'avec ce que nous avons», rappelle Catherine Piguet.

«**D**e toutes façons, nous partons», affirme sèchement cet homme venu avec sa compagne réclamer un droit de visite sur leurs deux enfants. Ils ont un lourd passé de toxicomanie et de prison, les enfants sont placés dans des familles d'accueil et demandent à y rester. C'est aussi la volonté du service de protection de la jeunesse (SPJ), à qui la garde des enfants est confiée. Mais les parents ont décidé d'aller vivre à l'étranger, dès que leurs papiers respectifs seront en règle. Ce qu'expliquent le juge et les assesseurs ne change rien à la détermination du père qui s'en va, suivi de sa compagne et des représentants du SPJ, dès qu'on les prie de se retirer: la décision de la Cour leur sera communiquée par écrit.

Dossiers douloureux

C'est une histoire particulièrement triste. Elle n'est pas rare pour Catherine Piguet, qui, dans sa fonction de juge de paix du cercle de Lausanne, doit régler beaucoup de dossiers concernant la garde parentale. Cette matinée est l'une des deux mensuelles consacrée aux audiences de la Justice de paix. Matinée est un terme un peu court. «Nous essayons de terminer vers midi trente, mais il n'est pas rare que nous entamions l'après-midi», admet la juge. Douze audiences sont prévues aujourd'hui, il peut y en avoir jusqu'à dix-huit. Elles sont fixées pour statuer à l'issue d'une procédure d'instruction requérant à entendre les parties.

La Cour est formée de la juge et de ses quatre assesseurs, qui sont des «professionnels» et des «laïcs». La Justice de paix se voulant proche des gens et de leurs préoccupations «souhaite ce double point de vue de connaisseurs du droit et de regards plus



Catherine Piguet, juge de paix du Cercle de Lausanne, Cercle qui n'a pas encore été intégré dans la réforme en cours mais qui occupe depuis décembre 2003 ses nouveaux locaux, sis au Flon, aux Côtes de Montbenon 8, en face du Tribunal de district.

centrés sur l'aspect humain». Les personnes convoquées sont introduites par l'huissier. L'audience dure le temps d'entendre l'ensemble des points de vue. Puis, la Cour fait le point et prend une décision dûment notée par le greffier. Entre chaque audience, quelques minutes sont consacrées aux affaires courantes sur lesquelles on statue à huis clos.

Les justiciables se succèdent. Une personne nommée curatrice avoue qu'elle ne sait comment s'y prendre. Un père réclame un droit de visite sur sa fille qu'il n'a pas vue depuis deux ans. Une mère ne se sent pas sûre d'elle pour élever son enfant et demande une curatelle d'assistance éducative. Une personne est partie vivre à l'étranger en laissant son pupille complètement démunie. Les misères se succèdent, considérées chaque fois avec humanité par la Cour, mais toujours avec le souci de respecter ses limites.

«Nous sommes là pour trancher et non pour conseiller»

«Les gens attendent de nous des miracles, constate Catherine Piguet. Notre métier est très mal connu, de la part du public, mais

aussi de la part des services de l'administration. Nous sommes un peu l'entonnoir des cas désespérés. Beaucoup de personnes nous écrivent pour nous demander un conseil juridique, or ce n'est pas de notre compétence, mais de celle des avocats et des agents d'affaires. Le public comprend souvent mal que nous ne puissions pas être juge et partie. Nous sommes là pour trancher, pas pour conseiller. Par contre, nous consacrons du temps à orienter vers les services appropriés, à expliquer les procédures. Nous rappelons quels sont les droits et les devoirs. Cela fait partie de notre rôle.»

La Justice de paix s'occupe des curatelles/tutelles, soit l'examen de la demande, l'institution de la mesure, la nomination d'un curateur/tuteur, le suivi des comptes du pupille. Autre mission, la protection des enfants, domaine délicat, douloureux, quand il s'agit de retirer ou non la garde, voire l'autorité parentale. La position de la juge est claire. «Notre mission est de défendre l'intérêt de l'enfant. Nous essayons toujours de maintenir le lien entre ses parents et lui, mais il n'est pas un médicament pour eux. D'une part, c'est lui qui est le plus fragile. D'autre part l'espoir existe qu'il devienne



La Cour, de gauche à droite: Me Christiane Marti, Me Pierre Noverraz, Catherine Piguet, présidente de la séance de justice de paix, Georges Borno, Suzanne Brunner, assesseur. Au premier plan, Maurice Devanthéry, greffier de l'office de paix et de la justice de paix.

un adulte équilibré.»

S'ajoutent à ces dossiers les conflits sur le droit de visite, la gestion des successions, les décisions sur la privation de liberté à des fins d'assistance, le juge de paix est appelé entre autres à trancher seul les conflits pécuniaires, les conflits de voisinages, certaines procédures de droit des poursuites et faillites, les mesures de contraintes... Ces cas font partie du quotidien ordinaire. La Justice de paix siège deux fois par mois, mais les juges tiennent par ailleurs de nombreuses audiences. «Le reste du temps, j'instruis les affaires. Je prépare les audiences, je rédige les jugements. Quand il y a urgence, je décide par ordonnance provisionnelle».

Les délais s'allongent

Ce sont des heures de travail qui ne cessent d'augmenter. «Les cas sont plus nombreux et surtout plus complexes. Il y a quatre ans, nous comptions de quatre à six mois pour boucler une enquête. Maintenant il nous faut un an. Ce délai est dû en grande partie aux médecins chargés des expertises, qui ne peuvent plus faire face à la surcharge de travail et tant que nous n'avons pas les résultats d'expertises, nous ne pouvons pas statuer».

Ce sont aussi des heures de proximité avec des cas douloureux, des dossiers jamais clos définitivement. «Bien sûr, les affaires nous restent. Puisque nous prenons des mesures, nous suivons leur exécution. Nous bouclons un dossier après une levée de mesure, un départ à l'étranger, ou un décès; ce n'est pas fréquent. Nous côtoyons beaucoup de cas douloureux, c'est vrai.

Ce n'est pas toujours facile de vivre avec ça. En même temps, c'est ce côté humain qui me plaît. Il faut arriver à se mettre à la place des gens, comprendre la complexité des êtres, sans se laisser atteindre. Ecouter, sans se laisser déborder. Ne pas avoir peur de prendre des décisions». Voir revenir sans arrêt les mêmes cas? «L'expérience nous aide à admettre que nous ne pouvons pas faire le bien des gens malgré eux».

Et puis, de temps en temps, il y a des sourires. La dernière audience de ce jour-là

a entendu un couple divorcé. Elle, remariée, allait partir vivre en Italie. Lui restait en Suisse, prêt à accueillir ses enfants pour les vacances. Tout était réglé, ils remerciaient le juge de les avoir aidés à trouver un bon arrangement pour leurs enfants. «Il est temps que nous cessions de nous disputer», a dit le père, tandis que la mère parlait de sa confiance en l'avenir avec des larmes aux yeux.

Geneviève Praplan

La justice de paix change de visage

Désormais rattachée à l'Etat, la justice de paix devient professionnelle après une réforme en profondeur. Basée sur la notion de proximité, la fonction de juge de paix était considérée dans certaines régions comme une activité accessoire. Elle devient une activité principale exercée par des juristes, dans l'ensemble du canton. Certaines compétences changent. Par exemple, les contraventions sur les fonds privés vont revenir à la Municipalité.

La réforme est aussi géographique. Le nouveau découpage territorial se base sur les limites des districts, les ressorts, qui reprennent une partie des compétences des tribunaux d'arrondissement, lesquels héritent d'une part de celles de la Cour civile. Les audiences sont assurées par ces nouveaux offices. La justice de paix reste proche des gens, le rôle des assesseurs (juges laïcs) s'en trouve renforcé. Leurs

émoluments reviennent à l'Etat qui se charge d'assurer les frais de fonctionnement des offices.

Réforme terminée en octobre 2004

La réforme entreprise en mars 2003 se terminera le 1^{er} octobre prochain, avec l'entrée dans le nouveau système des deux derniers ressorts, Lausanne (Lausanne, Pully, Romanel) et Morges (Morges, Aubonne, Cossonay) fixée au 1^{er} octobre. Vevey (Vevey, Lavaux, Oron) y entrera le 1^{er} juillet.

«Les cercles géographiques sont assez grands pour occuper à plein temps les collaborateurs. Ce ne sont pas des soucis d'économie qui président à cette réforme, mais la volonté de disposer d'une justice plus professionnelle et travaillant selon des méthodes unifiées», résume Catherine Piguet. – G.Pr.



Les décisions de la quinzaine

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Lutte contre le bostryche limitée

En raison de la sécheresse de l'été 2003, le bostryche poursuit son développement dans les forêts vaudoises. A l'avenir, les aides financières accordées par l'Etat pour soutenir cette lutte vont cependant se concentrer uniquement sur les forêts de la zone alpine. Cette décision du Conseil d'Etat est l'une des premières manifestations d'un changement de sa politique forestière, qui sera profondément révisée au cours des mois à venir.

Choix d'un bureau parisien pour conduire les débats du Plan directeur cantonal

Pour organiser et animer les réunions relatives au Plan directeur cantonal, le Service de l'aménagement du territoire a mandaté un bureau parisien, extérieur à l'administration. Le député P.-A. Mercier s'interroge sur les raisons de ce choix. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat relève deux points principaux: l'option de recourir à un bureau extérieur à l'administration répondait à un souci d'impartialité, en particulier pour la conduite des débats. L'octroi du mandat à un bureau parisien est la conséquence d'un appel d'offre conforme à la loi sur les marchés publics.

Transformation d'anciens ruraux

Des possibilités de transformation d'anciens ruraux ou de chalets d'alpage désaffectés existent non seulement pour les bâtiments jugés dignes d'être protégés mais également pour les autres bâtiments. Dans sa réponse à un postulat du député Gabriel Poncet, le Conseil d'Etat dresse un inventaire des possibilités offertes par la législation actuelle. Quatre guides ont été édités par le Conseil d'Etat en 2003 répertoriant les possibilités existantes.

Besoins en logements: enquête auprès de la population de la région Lausanne-Morges

L'évaluation de la demande en logement, plus particulièrement dans les agglomérations, est un problème majeur. Pour obtenir des informations précises, le recours à une méthode qualitative basée sur des entretiens est précieux. Le Conseil d'Etat a décidé qu'une enquête par questionnaire téléphonique serait menée auprès de la population de l'agglomération Lausanne-Morges afin de connaître ses souhaits dans quatre domaines: le logement (confort, surface, nombre de pièces, adaptabilité du logement), l'environnement social (relations de voisinage, identification au

quartier), l'accessibilité aux services de base (écoles, garderies, commerces, transports) et la qualité de vie (air, bruit, espaces publics). Le coût de ce sondage s'élève à 90'000 francs, prélevé sur le budget du Plan directeur cantonal.

DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

Contre-projet du Conseil d'Etat à l'initiative sur les notes

Le Conseil d'Etat a adopté le texte définitif du contre-projet à l'initiative «Des notes pour une école transparente». Considérant que ce texte permet à la fois de clarifier et de stabiliser le système d'évaluation, qu'il constitue à ses yeux un consensus raisonnable entre les différentes opinions exprimées et qu'il s'inscrit dans le cadre des réflexions en cours au niveau romand, le Conseil d'Etat recommande au Grand Conseil de rejeter l'initiative et d'adopter le contre-projet.

UNIL: introduction du titre de «professeur associé à titre personnel»

Dans la perspective de pouvoir conférer un statut académique à des chercheurs de haut niveau, engagés dans des institutions scientifiques associées à l'Université (ISREC, Institut Ludwig,...) et appelés à assurer des tâches d'enseignement ou d'encadrement à l'UNIL, le Conseil d'Etat a décidé de créer un titre de «professeur associé à titre personnel», en complément de ceux, déjà existants, de professeur ordinaire et extraordinaire «à titre personnel». L'octroi de ce titre n'entraînera aucune création de poste supplémentaire et sera sans incidence financière pour l'Université.

Création de l'Office de perfectionnement scolaire, de transition et d'insertion

Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'adapter la loi sur l'enseignement secondaire supérieur, compte tenu de l'entrée en activité, au 1er août 2004, de l'Office de perfectionnement scolaire, de transition et d'insertion professionnelle (OPTI), qui regroupe les actuels Ecole de perfectionnement et Centre d'orientation et de formation professionnelles (COFOP).

Contrats d'engagement des enseignants des gymnases

Suite à une question posée par le député Denis Bouvier, le Conseil d'Etat explique que les contrats des enseignants des gymnases seront établis dans les meilleurs délais. Le retard est dû, notamment, à une surcharge de l'Office du personnel enseignant, à sa réorganisation provisoire et à l'affectation du personnel rattaché au DGEF, prioritairement à la gestion des tâches courantes. Les contrats seront établis vraisemblablement d'ici la fin du mois de mai 2004 en se référant à la situation des enseignants à la rentrée d'août 2003.

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Mise en consultation de la révision des systèmes péréquatifs

Le Conseil d'Etat met en consultation auprès des milieux intéressés la révision des systèmes péréquatifs. Cette réforme répond aux besoins mis en évidence dans le cadre du processus EtaCom, notamment en termes de cohérence et d'harmonisation des indicateurs. Elle permettra aussi de faire face à des problèmes de plus en plus aigus, en particulier la compensation des charges de ville-centre et la répartition des charges de transports scolaires. Tant le Conseil d'Etat que le Grand Conseil ont insisté sur la nécessité d'une concrétisation rapide de cette révision.

Adoption du projet de loi sur le droit de cité vaudois

Le Conseil d'Etat, suite à la procédure de consultation, a adopté le projet de nouvelle loi sur le droit de cité vaudois, ainsi que les modifications qui en découlent de la loi sur le Grand Conseil et de celle sur les communes. Compatible avec le projet de modification de la législation fédérale et conforme au nouvel article de la Constitution vaudoise, le projet poursuit notamment les objectifs suivants: réduction des durées de résidence cantonale et communale (de 5 à 2 ans), instauration d'une voie de recours, simplification de la procédure avec un seul passage à la commune et procédures cantonales de naturalisation facilitées en faveur des personnes nées en Suisse et des jeunes de la deuxième génération (14-24 ans). Concernant les autorités compétentes, la solution qui s'est dégagée de la majorité des réponses reçues lors de la consultation a conduit à l'octroi de la compétence à la municipalité au plan communal et au Conseil d'Etat au plan cantonal.

Oui au projet de modification de la loi fédérale sur l'organisation du gouvernement et de l'administration

Dans sa réponse à la consultation fédérale portant sur la révision partielle de la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA), le Conseil d'Etat salue la volonté de concertation et de collaboration entre la Confédération et les cantons, et les modifications proposées. Il est stipulé notamment que l'approbation par la Confédération des conventions conclues par les cantons entre eux et avec l'étranger n'est plus nécessaire; les cantons concernés doivent en revanche porter ces conventions à la connaissance de la Confédération. Ce devoir d'information vise à ce que les conventions ne soient contraires ni au droit et intérêts de la Confédération, ni au droit des autres cantons.

Journée mondiale du Livre

A l'occasion de la Journée mondiale du Livre du 23 avril 2004, le Conseil d'Etat a délégué à Brigitte Waridel, chef du Service des affaires culturelles (SERAC), la signature d'une convention de partenariat entre la Radio Suisse

Romande Espace 2 et la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU), en faveur de la promotion culturelle de la manifestation *Lectures dans la ville*, organisée par la BCU ce jour-là.

Aide à la création artistique

Sur préavis de la Commission cantonale des activités culturelles, le Conseil d'Etat a décidé de consacrer un montant de 175'500 francs en faveur de 35 des 59 projets ponctuels de création et d'animation artistiques qui lui ont été soumis durant le 1er trimestre 2004 (musique: 11 bénéficiaires; beaux-arts: 5; littérature: 15 et projets polymorphes: 4), ainsi que 50'000 francs destinée à l'achat et la commande d'oeuvres d'art.

Aide à la formation culturelle

Sur proposition de la Commission cantonale de la formation culturelle, le Conseil d'Etat a décidé de prélever sur le Fonds cantonal de la formation culturelle 19'400 francs, en faveur de 5 projets de formation culturelle proposés durant le 1er trimestre 2004 par diverses associations.

DFIN

Département des finances

Arrêté sur l'imputation forfaitaire d'impôt

L'arrêté d'exécution dans le Canton de Vaud de l'ordonnance relative à l'imputation forfaitaire d'impôt, qui fixe le montant des impôts étrangers à supporter par le Canton et les communes, est adapté pour tenir compte de l'augmentation de l'impôt cantonal (151,5 au lieu de 129) et de la diminution correspondante de l'impôt communal en raison de la bascule d'impôt réalisée dans la démarche EtaCom.

DINF

Département des infrastructures

Fermeture des tunnels de Glion

Le Conseil d'Etat a répondu au député Jean-Pierre Grin qui lui demandait de prendre position sur la proposition du Canton du Valais, soutenue par Valais Tourisme, de remettre en circulation le tube en travaux pendant 5 week-ends en été. Le gouvernement a rappelé que, s'appuyant sur une étude technique de faisabilité, le Département des infrastructures a répondu négativement à cette proposition.

Installations de transport à câbles

Dans le cadre de la consultation fédérale relative à la loi sur les installations de transport à câbles, le Conseil d'Etat approuve, dans sa réponse, la proposition d'adopter une procédure unique d'attribution de concessions pour les installations sous surveillance fédérale. En revanche, et après consultation des organes concernés, le Conseil d'Etat rejette la proposition consistant à renforcer

les compétences fédérales dans la surveillance des télésièges (les télésièges et autres installations d'importance étant déjà de compétence fédérale). Ce rejet est justifié, d'une part, par le niveau de sécurité optimal de l'organisation actuelle, et, d'autre part, par l'augmentation des coûts de surveillance que le changement proposé induirait pour des sociétés aux finances déjà précaires.

Parois antibruit sur le viaduc de Chillon

La décision de poser des parois antibruit sur le viaduc de Chillon (autoroute A9) a été prise et le projet de construction a obtenu l'aval de l'Office fédéral des routes. Récemment mis à l'enquête publique dans les communes concernées, le projet prévoit la pose, en bordure des viaducs, de parois antibruit vitrées. Il est également prévu de poser un revêtement absorbant sous la dalle du pont amont. L'enquête n'ayant suscité aucune opposition, ces travaux seront réalisés dans le cadre du chantier de réfection des tunnels de Glion. Telle est la réponse du Conseil d'Etat à une interpellation du député M. Yersin.

Démolition d'une passerelle rue de Genève

Le Conseil d'Etat a donné une réponse négative à la pétition demandant le maintien de la passerelle reliant le bâtiment qui abrite l'Ecole d'ingénieurs de l'Etat de Vaud (EIVD) et l'Ecole romande d'arts et communication (ERACOM) à la rue de Genève. Les principales raisons invoquées sont l'absence d'opposition déposée lors de l'enquête publique et l'impossibilité d'assurer une surveillance antivol à un étage qui compte un important matériel informatique.

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Objections cantonales aux projets de révisions de l'assurance-maladie

Le Conseil d'Etat a pris position sur les quatre projets de révisions partielles de la loi fédérale sur l'assurance-maladie mis en consultation par le Département fédéral de l'intérieur. Le Conseil d'Etat partage les préoccupations de la Confédération s'agissant de la maîtrise des coûts dans le domaine de l'assurance-maladie, mais il estime qu'un certain nombre des mesures proposées ne sont pas adéquates et devraient être adaptées.

Convention vaudoise d'hospitalisation 2004

La Convention vaudoise d'hospitalisation (CVHo) fixe, notamment, les enveloppes budgétaires des hôpitaux et les participations de l'Etat et des assureurs-maladie à leur financement. La principale modification à signaler pour 2004 découle de la création d'une société d'exploitation unique pour les hôpitaux de la Riviera et de la Providence. Entre 2003 et 2004, le budget global des hôpitaux vaudois a augmenté de 60 millions (+ 5.3%) pour atteindre Fr. 1'195 millions. La sous-enveloppe correspondant à l'hospitalisation de patients LAMal vaudois en chambre commune s'élève à Fr. 662 millions, dont 360 millions à charge de l'Etat et 302 mil-

lions à charge des assureurs-maladie. La clé de répartition entre payeurs de ce financement a été modifiée en faveur de l'Etat entre 2003 et 2004, compte tenu des négociations liées à la fusion Riviera-Providence.

Avenir de la Collaboration Vaud-Genève dans le domaine hospitalier

Répondant à une interpellation de la députée Odile Jaeger, le Conseil d'Etat rappelle la situation de maintien des projets en cours, sans nouveau développement de 1998 à 2002, suite à l'échec du concordat instituant le Réseau hospitalo-universitaire de Suisse occidentale (RHUSO) en votation populaire genevoise. La réponse confirme les démarches entreprises par les Conseils d'Etat vaudois et genevois afin de renforcer la collaboration hospitalo-universitaire entre le CHUV et les HUG, notamment dans les domaines médicaux hautement spécialisés, comme par exemple les transplantations dont la répartition a été annoncée récemment.

Loi modifiée sur les allocations familiales

Le Conseil d'Etat a mis en vigueur au 1^{er} juin 2004 la modification du 23 septembre 2003 de la loi sur les allocations familiales, en relation avec l'accord européen sur la libre circulation des personnes. Simultanément, il a modifié la réglementation sur les allocations familiales concernant les travailleurs étrangers non ressortissants de l'un des Etats membres de l'UE ou de l'AELE, afin de maintenir le droit aux allocations pour leurs enfants jusqu'à l'âge de 16 ans lorsqu'ils résident hors de Suisse.

Augmentation de la limite de crédit de la CEESV

Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil de modifier le décret fixant la limite de crédit de la Centrale d'encaissement des établissements sanitaires vaudois (CEESV) auprès de l'Etat, en faisant passer cette limite de Fr. 50 millions à Fr. 80 millions. Cette mesure est nécessaire car le solde débiteur de la CEESV se monte déjà à plus de Fr. 70 millions au 1er janvier 2004. Cette situation est due à des retards de facturation dans les hôpitaux. Des mesures ont déjà été prises pour résorber ces retards de facturation.

DEC

Département de l'économie

Nouveau tarif à l'étude pour plus d'équité entre petits et grands débits de boissons

Dans une interpellation, le député Jean-Pierre Grin-Hofmann demande si le règlement de la nouvelle loi sur les auberges et débits de boissons (LADB) sera modifié, afin d'assurer plus d'équité entre petits et grands débits de boissons alcoolisés à l'emporter. Ayant été informé des effets indésirables du nouveau système d'émoluments, le Conseil d'Etat répond qu'une modification du tarif perçu est actuellement à l'étude.



Le Chœur de la Haute école pédagogique explore Johann Baptist Wanhal

Les 14 et 16 mai, le Chœur de la Haute école pédagogique du canton de Vaud présente son spectacle annuel. Cet événement musical aura lieu à l'Aula des Cèdres, ainsi qu'au temple de Lutry.

Le chœur des étudiantes et étudiants, dirigé par Julien Laloux, sera accompagné de l'Ensemble baroque du Léman, ainsi que de cinq solistes pour interpréter une œuvre de Johann Baptist Wanhal.

Compositeur trop peu connu

Dans la grande ville de l'Europe des Lumières qu'était Vienne en 1777, vivait, jouait et composait ce fougueux compositeur, inconnu de nos jours malgré son talent et sa renommée. On explique facilement cet oubli quand on sait qu'il vécut à la même période que Mozart et Haydn, avec lesquels il joua de la musique de chambre. Triste destin pour la pérennité de son immense oeuvre! Wanhal fut un des premiers compositeurs à souhaiter composer en «indépendant», sans être attaché à un prince.

Par ce concert, le Chœur de la HEP lèvera donc un coin du voile sur cette musique si vive et réjouissante qui réserve quelques belles surprises.

La partie instrumentale est confiée à l'Ensemble Baroque du Léman qui jouera sur instruments d'époque, aux sonorités incomparables. Les solistes, Sabina Fulgosi, Nina Amon et Vincent Pignat sont de jeunes talentueux chanteurs. Ils seront dirigés par Julien Laloux.

Programme:

Johann Baptist Wanhal

- Symphonie en la mineur
- Missa solemnis en do majeur

Vendredi 14 mai – 20h00 – Aula des Cèdres, Av. de Cour 33, Lausanne.

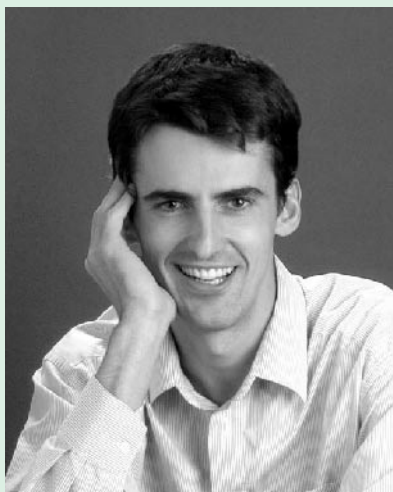
Dimanche 16 mai – 17h00 – Temple de Lutry.

Location: 021 316 92 75. Prix: 20.-/12.- (réductions), 25.-/18.- (réductions)

Julien Laloux, chef de chœur

Dès l'âge de 4 ans, Julien Laloux est attiré par la musique. Il pratique le piano pendant trois ans avant de se tourner vers l'orgue qui deviendra son instrument de prédilection. Il étudiera avec Florence Kraft, puis auprès de Marinette Extermann. Parallèlement, il travaille la flûte traversière et le chant qu'il perfectionne avec Jean-Pierre Blivet et Gary Magby. Après avoir obtenu le diplôme de branches théoriques et celui d'enseignement de l'orgue, il réussit un premier prix de virtuosité dans la classe de Jean-François Vaucher au Conservatoire de Lausanne. Il achève ses études par le cours de lecture de partitions avec Daniel Spiegelberg au Conservatoire de Genève.

Depuis de nombreuses



années, Julien Laloux se passionne pour la direction d'orchestre et de chœur. Il étudie auprès de Hervé Klopfenstein et obtient son certificat d'études supérieures de chef d'orchestre, ainsi que celui d'orchestration dans la classe de Jean Balissat. Il complète sa formation avec Michel Corboz qui lui révèle comment transmettre la musique à travers

le geste. Il a suivi des masters class auprès de Yuri Ahronovitch et Roberto Benzi.

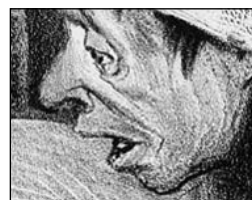
Dès lors, Julien Laloux se produit régulièrement en concert en Suisse et à l'étranger comme organiste, chef de chœur et chef d'orchestre. Il a eu récemment la chance de pouvoir diriger l'Orchestre de Chambre de Lausanne dans la Missa di Gloria e Credo de G. Donizetti.

Outre le Chœur de la Haute École Pédagogique, il dirige le Chœur d'Escherins (Lutry) et l'Ensemble vocal Arpège. Il est membre fondateur de l'Ensemble Baroque de Léman. Il est également professeur au Conservatoire de Lausanne, à la HEP et chante à l'Ensemble vocal de Lausanne.

Expositions

Cabinet cantonal des Estampes, Vevey. Giacometti, *Paris sans fin*. A la découverte des 150 lithographies du livre mythique et posthume d'Alberto Giacometti: *Paris sans fin*. **Conférence:** mardi 1^{er} juin, à 20h. Jusqu'au 13 juin.

La gravure, c'est quoi? Histoire et technique de l'estampe. Des chefs d'œuvres des collections du Cabinet (Dau-



mier (illustr.); Dürer, Goya, Lorrain, Manet, Redon, Picasso, Rembrandt ou Warhol), un portfolio aussi riche que didactique, un site consacré aux estampes (www.estampes.ch), des visites d'ateliers les 9 et 15 juin (inscription au 021 921 34 01), bref tous les ingrédients pour sympathiser avec un art encore souvent jugé élitiste. **Visite guidée:** mardi 29 juin, à 18h30. Jusqu'au 22 août.

Espace Arlaud, Lausanne. *Aventicum, ville en vues*. Entre grandeur passée, oubli et renaissance, la longue histoire d'Avenches, capitale de l'Helvétie romaine. Mercredi-vendredi: 12h-18h (17h sam.-dim.) Prolongée jusqu'au 24 août.

Musée cantonal des Beaux-Arts, Lausanne. Eugène Burnand, *peintre naturaliste*. **Visite guidée:** jeudi 13 mai, à 18h30. **Rencontres autour d'un tableau:** la peinture religieuse, rurale et le portrait selon Burnand, dimanche 9 et 23 mai, à 14h, 15h et 16h. Jusqu'au 23 mai.

Musée de l'Élysée, Lausanne. *Je t'envisage. La disparition du portrait*. Le 2^e volet d'une exposition qui lève le voile sur les représentations récentes du visage dans le portrait. **Conférence:** *Plasticité ou fragilité? Le visage dans sa nouvelle configuration*, par Jean-Christophe Blaser, conservateur adjoint du Musée de l'Élysée; samedi 15 mai, à 16h. **Atelier pour enfants dès 7 ans:** réalisation d'autoportraits, dimanche 9 mai, de 14h à 16h. **Contes (dès 6 ans):** un livre parcours dans l'exposition et l'imaginaire inspiré par le visage; dimanche 16 mai, à 16h. **Visite guidée:** dimanche 16 mai, à 15h. Lun-dim. de 11h à 18h Jusqu'au 23 mai.

Conférences

«*Les sources profondes de la violence qui nous habite*», par Thierry de Saussure, dans le cadre du *Théo-café*, mardi 25 mai, à 19h15, bd de Grancy 54, Lausanne.

«*Les objets en bois d'époque romaine*», par Catherine Meystre, conservatrice des collections, Musée romain d'Avenches, samedi 15 mai, à 11h. Entrée libre, apéritif offert.